

Le 7 août 2009

[TRADUCTION]

L'honorable Tony Clement  
Ministre de l'Industrie  
Industrie Canada  
Édifice C.D. Howe  
235, rue Queen  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H5

**Objet : Examen de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)***

Monsieur le ministre,

Je vous écris au nom de la Section nationale du droit de la vie privée et de l'accès à l'information de l'Association du Barreau canadien (la Section de l'ABC) afin d'insister que des amendements à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)* soient présentés aussitôt que le Parlement reprend ses travaux cet automne.

Tout au long du récent processus de consultation, la Section de l'ABC a participé à l'examen prévu par la loi de la *LPRPDE*. En plus d'avoir fréquemment fait part à Industrie Canada de nos points de vue, nous avons aussi présenté un mémoire au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes, alors que le Comité étudiait les propositions de modifications à la *LPRPDE* en 2008.

Le vaste processus de consultation et d'examen des dispositions législatives aura été utile. Nous sommes maintenant préoccupés parce que la mise en œuvre de modifications importantes qui permettraient d'améliorer l'application de la *LPRPDE* semble avoir été retardée. Autant les consommateurs que les entreprises, dont un grand nombre ont aussi participé au processus d'examen, s'attendent à des modifications et manquent actuellement d'orientation claire. Afin de promouvoir une confiance soutenue dans le commerce mondial et électronique, il est particulièrement important que le gouvernement donne aux entreprises et aux consommateurs une orientation claire au sujet de questions d'actualité, dont la circulation transfrontalière des données et le signalement d'atteintes à la protection de ces données. Du matériel didactique ou des lignes directrices pourraient servir à répondre à quelques-unes des questions qui ont été soulevées. Toutefois, il ne serait pas prudent que des

entreprises commencent à modifier leurs activités en l'absence de modifications législatives concrètes.

Les modifications de la *LPRPDE* constituerait le complément d'autres projets de loi en matière de protection de renseignements personnels, qui ont été déposés lors de la session précédente du Parlement. En particulier, la *Loi sur la protection du commerce électronique* comprend des modifications à la *LPRPDE* qui devraient être étudiées en même temps que les amendements qui ont été proposés à l'issue du processus d'examen prévu par la loi de la *LPRPDE*.

La Section de l'ABC vous exhorte à présenter les modifications à la *LPRPDE* aussitôt que possible après que le Parlement ait repris ses travaux cet automne. Nous vous remercions de prendre en considération nos points de vue.

Je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

*(Orginal signée par Gaylene Schellenberg pour Noela J. Inions)*

Noela J. Inions

Présidente, Section nationale du droit de la vie privée et de l'accès à l'information